

Mmes, Melles, Mrs

Nous avons plaisir à vous proposer **le séjour SKI** comme suit :

- **DATES** : du **samedi 2 au samedi 9 mars 2024** soit 2ème semaine des vacances d'hiver de notre zone,

- **LIEU** : Un nouvel hébergement confortable : **Les Eaux Vives** (voir leur site). **Navette au pied du chalet.** Trajet en bus pour tous. Un véhicule du club fera aussi le déplacement

- **GLISSE** : * **6 jours sur le domaine de MORZINE-LES GETS avec nos animateurs (adultes) diplômés FFS.**
* **Sur place au chalet** : tennis de table, babyfoot, salles de jeux vidéo-télé,

- **PRESTATIONS** :* **Pension complète** (4 repas) au chalet, le midi pique-nique en salle hors-sacs, hébergement, transport, assurance, forfait 6 jours avec skipass, animatrice Bafa à dispo des enfants pour l'après-ski et la vie courante, les participants doivent posséder leur propre matériel ou location voir ci-après.

- **LA STATION** : * **MORZINE-LES GETS** c'est 120 kms de pistes pour plus de 80 pistes et presque autant de remontées. Il y en a pour tous les niveaux.

- **TARIFS** : * **TARIF skieurs** : **650 €**
* **TARIF famille 4 pers.** : - **20 % sur la 4e personne d'une même famille (l'un des enfants).**

- **INSCRIPTION** : à préciser avant le 12 novembre- avec un 1er règlement de 150 € (par personne) à l'aide du coupon annexé, puis 150 € chaque fin de mois jusqu'au solde. Ces règlements en conformité avec les versements que le club réglera aux prestataires.

- **PUBLIC** : Ce séjour est ouvert à tous les adhérents du SKI Club ainsi qu'aux nouveaux adhérents qui auront cotisé au club et seront assurés.

Cette année la Station de Morzine avec ses pistes conviviales nous permettra d'intégrer à ce stage les jeunes de l' Ecole de ski des mercredis et samedis, sachant qu'ils disposeront d'un (e) animateur (trice) Bafa pour l'après-ski.

A compter du 1er déc. 23, les places vacantes seront proposées aux licenciés FFS des autres clubs.

- **DIVERS** : * Notez que ce séjour maintenant bien rôdé s'adresse autant aux jeunes enfants qu'aux ados, adultes et familles, chacun ayant un encadrement qualifié (ski et après-ski),

• Une réunion de présentation du séjour pourra être organisée durant le mois précédent si utile.

• La liste du paquetage est jointe et les **sacs trop lourds seront allégés (voir « paquetage »).**

* **DISCIPLINE** : tout manquement (trajet, temps de ski, après-ski, nuit et chambrée) fera l'objet d'un avertissement. Exclusion aux frais de la famille au 2^{ème} sans remboursement (après contact par tél) et définitif pour les années qui suivront.

ATTENTION : Carte Nationale d'Identité (pas de livret de famille) obligatoire, **A REMETTRE IMPERATIVEMENT A L'ACCUEIL DU DEPART, les ORIGINAUX de carte VITALE et mutuelle et de nouveau la SORTIE DE TERRITOIRE ainsi que la CNI. Pour le Pass-sanitaire vous serez tenu au courant si utile.**

Salutations sportives, et ... inscrivez-vous le plus vite (places limitées à 40 participants).

Gérard CHAROY, Président.

**INSCRIPTION à retourner au SKI Club de LUNEVILLE
Maison des Associations 64 rue de Viller 54300 LUNEVILLE**

Je soussigné (NOM et Prénom)
domicilié
tél **pendant** le séjour :
souhaite inscrire mon (mes) enfant (s).....
au stage de MORZINE-LES GETS organisé par le Club aux dates
suivantes : **du samedi 2 au 9 mars 2024**

Option choisie : SKI AUTRE

LOCATION DE MATERIELS :

Si vous devez louer votre matériel, contactez le **Ski Club de Dombasle** qui vous fera des tarifs club (Jean Luc au 06 25 01 53 79) en vous présentant du club. Pas de location sur place.

SKIS PERSONNELS : ils doivent être en parfait état, le club se réservant le droit de refuser tout participant n'ayant pas un matériel adéquat ou potentiel de danger.

J'autorise mon enfant à aller à MORZINE seul (oui – non)
(trajet de 3 kms avec véhicule du club).

Je souhaite que mon enfant soit couché à h 00 (précision obligatoire).

Je souhaite que mon enfant partage la chambre avec
.....

Les familles (Parents et leurs enfants) pourront être regroupés ensemble en chambrée s'il le demande (sans changement par la suite).

En cas de sortie (encadrée ou pas), l'heure maximale de retour au chalet pour les mineurs est fixée à **22 h 00 sans rémission.**

J'ai lu et accepte le présent règlement.

Fait à le Signature.